



BEUHARNOIS

VOUS INFORME

À LA UNE

**PLAN TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS**

P. 4



Automne 2023

Retrouvez une partie des
activités de l'automne dans
votre cahier à conserver !

Détails à la p. 8

Vol. 13 - N°5
13 OCTOBRE 2023



Vol. 13 - N°5
13 octobre 2023

04
GRAND
DOSSIER

05
ACTUALITÉS

07
PRÉVENTION

08
BVA

10
AVIS
PUBLICS



Alain Dubuc – Maire
450 429-3546 poste 253

MOT DU MAIRE

Chères Beauharlinoises, chers Beauharlinois,

Lors de la dernière séance du conseil, accompagné par l'équipe de direction de la ville, le conseil municipal a procédé à l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026. Bien que cet exercice soit habituellement réalisé en fin d'année, nous avons choisi de l'adopter plus tôt cette fois-ci. Notre idée est de commencer dès maintenant les démarches administratives afin de réaliser les travaux sans retard au cours de 2024. Le développement que la ville connaît depuis plusieurs années génère des revenus supplémentaires, mais il a aussi un impact sur nos infrastructures. Nous travaillons d'arrache-pied pour équilibrer les besoins et les rentrées d'argent et nous sommes convaincus de respecter la capacité de payer de nos citoyens tout en leur garantissant les services auxquels ils sont en droit de s'attendre.

Je suis donc très fier de vous présenter près de 150 projets totalisant des investissements de plus de 140 millions de dollars. Nous aurions pu en ajouter plusieurs, mais, avec rigueur et réalisme, nous avons respecté les priorités. En plus des ressources financières exigées par ces projets, nous devons tenir compte des ressources humaines nécessaires à leur bonne réalisation. Nous pouvons compter sur une équipe qualifiée et dynamique pour nous accompagner dans l'élaboration de cette planification.

Depuis le début de notre mandat, nous avons martelé notre volonté de procéder aux travaux de réfection de la rue Ellice et d'assurer aux citoyens du secteur de Melocheville que l'approvisionnement en eau potable ne serait plus un enjeu pour eux. Je suis content de vous informer que lors de la dernière séance, nous avons mis en branle le processus d'adoption du règlement d'emprunt pour les plans et devis de la rue Ellice et que les travaux pour le branchement des puits de Melocheville ont débuté le 18 septembre dernier. Tout comme vous, j'aimerais que les projets avancent plus rapidement... mais je vous assure que nous mettons tout en œuvre en vue de leur réalisation efficace !

Je remercie les membres du conseil pour leur collaboration et leur implication à s'assurer que les citoyens de Beauharnois puissent vivre dans une ville agréable et dynamique.

En terminant, je vous invite à assister le mardi 10 octobre prochain, à 18 h, à une présentation sur les investissements que le fonds RTA pourra permettre à nos entreprises. Nous aborderons également notre vision pour la Place du marché puis, finalement, nous serons en mesure de faire un état de la situation sur l'échéancier et les travaux à venir sur la rue Ellice.

Je vous souhaite un bel automne !

MOT DU CONSEILLER

Bonjour à tous,

J'en suis déjà à rédiger mon second message pour le BVI et je constate à quel point le temps passe rapidement au fil des projets municipaux qui avancent à toute vitesse !

Je suis extrêmement fier de faire partie de ce conseil municipal. Ses membres sont issus de divers horizons, ce qui permet à chacun et à chacune de contribuer au bien commun au maximum de ses compétences.

Je suis particulièrement satisfait du travail effectué par Katherine, directrice générale, et son équipe. Diriger une municipalité n'est pas une tâche facile. Puisque notre équipe fait preuve d'une grande cohésion, cela présage un avenir prometteur malgré les défis qui nous attendent à chaque coin de rue, dans chaque tuyau et dans chaque bâtiment.

Il est essentiel de se rappeler que nous travaillons tous très fort à améliorer notre qualité de vie ici et qu'il n'est pas toujours possible de tout réaliser immédiatement, et ce, en maintenant des niveaux de taxation acceptables. Parfois, nous devons prendre des décisions difficiles et il peut y avoir des divergences d'opinions. Malheureusement, nous avons observé certains dérapages sur les réseaux sociaux et lors de certaines assemblées publiques. La civilité est primordiale et nous devons tous faire des efforts pour la préserver.

En tant que membre du conseil responsable des questions environnementales, je tiens à souligner que chaque petit geste compte pour atteindre nos objectifs. Nous avons récemment adopté une nouvelle politique visant à prévenir le gaspillage de l'eau potable. Je vous encourage à envisager l'installation de dispositifs de récupération d'eau de pluie, à éviter de tout jeter dans les égouts et à réfléchir avant de commander des plats à emporter qui génèrent beaucoup d'emballages. Vous avez de l'eau en trop dans votre verre ? Pensez à arroser vos plantes, abreuver vos animaux de compagnie ou même entretenir votre pelouse !

En ce qui concerne le quartier Saint-Louis, les nouveaux trottoirs de la rue Dupuis sont en construction, puis l'asphaltage de la rue Bissonnette suivra. Nous pourrons bientôt dire adieu à la boue, car la construction a repris sur la rue Morell et la rue des Cheminots ! La dernière couche d'asphalte a également été complétée sur la rue Morell, avec des ralentisseurs surélevés qui, nous y comptons, contribueront à réduire la vitesse. De plus, nous espérons que le nouveau parc pour enfants sur la rue Leduc sera réalisé en 2024.

Je souhaite à toutes et à tous un agréable automne.



Dominique Bellemare
District Saint-Louis
450 429-3546, poste 334
dominique.bellemare@ville.beauharnois.qc.ca

GRAND DOSSIER

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le conseil municipal de Beauharnois a adopté le mardi 12 septembre dernier, en séance extraordinaire, son programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026, qui prévoit l'investissement de 140 millions de dollars (M \$) dans plus d'une centaine de projets et programmes, dont une cinquantaine seront lancés ou poursuivis en 2024. La part du lion de ces investissements sera consacrée à la réfection des infrastructures municipales ainsi qu'au soutien opérationnel.

PLAN TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS
2024-2025-2026
140 M \$

PROJETS DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) PAR NATURE

	2024	2025	2026	2027+	Total
INFRASTRUCTURES	34 928 667 \$	48 846 465 \$	12 360 451 \$	17 421 750 \$	113 557 334 \$
BÂTIMENTS	6 755 595 \$	1 164 263 \$	11 995 049 \$	797 783 \$	20 712 690 \$
VÉHICULES	2 896 307 \$	635 174 \$	1 214 074 \$	0 \$	4 745 556 \$
AMEUBLEMENT ET INFORMATIQUE	748 549 \$	110 074 \$	101 675 \$	18 000 \$	978 298 \$
MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIP. DIVERS	192 206 \$	76 641 \$	52 494 \$	0 \$	321 340 \$
AUTRES	0 \$	50 000 \$	0 \$	0 \$	50 000 \$
TOTAL	45 521 324 \$	50 882 617 \$	25 723 743 \$	18 237 533 \$	140 365 218 \$

LES PRINCIPAUX PROJETS POUR 2024-2025-2026

MONTANT ESTIMÉ
POUR LA DÉPENSE



EAU
POTABLE



53,9 M \$

RÉSEAU ROUTIER,
PARCS ET AUTRES
INFRASTRUCTURES



33,3 M \$

ÉGOUTS
SANITAIRES
ET PLUVIAUX



26,3 M \$

MACHINERIE,
OUTILLAGE ET
DIVERS ÉQUIPEMENTS



321 340 \$

BÂTIMENTS



20,7 M \$

ACQUISITION
DE VÉHICULES



4,7 M \$

AMEUBLEMENT
ET INFORMATIQUE




978 298 \$

AUTRES



50 000 \$

 Consultez la présentation complète et les projets plus détaillés sur le site Internet de la Ville : www.ville.beauharnois.qc.ca/PTI2024-2026

ACTUALITÉS


Écocentre Beauharnois

HORAIRE D'HIVER

Depuis le 14 septembre, l'écocentre est passé à l'horaire d'hiver.



Jeudi : 8 h à 15 h 45
Vendredi : 8 h à 15 h 45
Samedi : 8 h à 15 h 45

 Pour la liste complète des matières acceptées et les modalités d'utilisation, consultez le site Internet de la Ville : ville.beauharnois.qc.ca/ecocentre

Les résidus domestiques dangereux (RDD) et les matières régies par un programme de récupération ne sont pas comptabilisés et sont admis gratuitement.

TAXES – RAPPEL

Versement des taxes municipales

Le dernier versement du compte de taxes municipales est dû le 1^{er} novembre 2023.

Pour nous joindre : 450 429-3546, poste 239, ou à perception@ville.beauharnois.qc.ca.



UNE RETRAITE BIEN MÉRITÉE

C'est le 20 octobre prochain, après plus de 23 années de service dévoué au sein du Service des travaux publics de la Ville de Beauharnois, que Monsieur Richard Burgoyne prendra le chemin de la retraite. Les projets réalisés durant sa carrière à la Ville resteront un témoignage durable du savoir-faire dont Richard a toujours fait preuve. Une nouvelle aventure débute et nous lui souhaitons une retraite à la hauteur de ses rêves. Merci pour ces belles années, Richard !

RAPPEL

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

DERNIÈRE COLLECTE DE L'ANNÉE

Cette collecte aura lieu le **20 octobre** (secteurs Ouest et Est) et le **27 octobre** (secteur Centre) prochains.

IL N'EST MAINTENANT PLUS OBLIGATOIRE DE S'INSCRIRE POUR EN BÉNÉFICIER.

La collecte des encombrants vise les articles n'étant pas acceptés à l'écocentre dont la taille et le poids sont supérieurs à 1 mètre ou à 25 kg (55 lb) sans excéder 45 kg (100 lb).

Les articles ne doivent pas être dissimulés dans un sac ou quelque autre contenant non conforme.

Les articles qui contiennent du fréon (réfrigérateurs, climatiseurs, congélateurs) ainsi que les résidus domestiques dangereux (peintures, huiles, aérosols) ne font pas partie de cette collecte spéciale. Ils doivent être apportés à l'écocentre.

Exemples d'articles pouvant être déposés

dans la collecte des encombrants : Tapis, chaise, divan, bain, lavabo, toile de piscine, objet de décoration, meuble d'intérieur ou d'extérieur, etc.

 Service de l'environnement de la MRC de Beauharnois-Salaberry : 450 225-5055

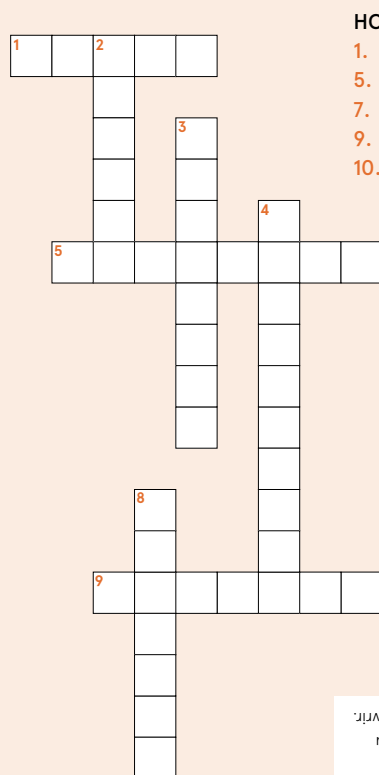


SAVIEZ-VOUS QUE les items ramassés lors de cette collecte sont destinés à l'enfouissement ? Avant de disposer de vos articles, pensez à les ramener à l'écocentre ou à les recycler.

PRÉVENTION

QUELQUES RAPPELS LORSQUE VOUS CUISINEZ :

- Toujours surveiller la cuisinière lorsque vous préparez les repas. Assurez-vous de fermer tous les appareils de cuisson lorsque vous quittez la pièce.
- Garder à la portée de la main un couvercle afin de couvrir le chaudron en cas de flammes.
- Lorsque vous faites de la friture, optez pour une friteuse électrique homologuée et ne mettez **JAMAIS** d'eau lorsque de l'huile chaude prend feu. Vous devez couvrir le chaudron en utilisant le couvercle, cela aidera à éteindre le feu.
- Assurez-vous de bien nettoyer les résidus de cuisson afin d'éviter des incidents.
- Toujours aviser le service de sécurité incendie lors d'un incendie. Même si vous croyez avoir éteint le feu, il peut s'être propagé dans les murs ou la ventilation.



HORIZONTAL

1. Le contraire de froid.
5. Appareil utilisant de l'huile pour frire des aliments.
7. Cuire des aliments.
9. Observer. Permet d'éviter un danger.
10. Liquide incolore servant à la consommation.

VERTICAL

2. Synonyme de signaler.
3. Action de rendre propre des objets ou des lieux.
4. Appareil de cuisson.
6. Contraire d'allumer un feu.
8. Action de disposer quelque chose dessus.

Note : Les mots du mot croisé sont inclus dans le texte. Veuillez vous y référer.

Horizontal : 1. Chaud - 5. Friteuse - 7. Cuisson - 9. Surveiller - 10. Eau
Vertical : 2. Aviser - 3. Nettoyer - 4. Cuisinière - 6. Éteindre - 8. Couvrir

SOLUTIONS

JOURNÉE PORTES OUVERTES À LA CASERNE

Samedi 14 octobre
10 h 30 à 15 h 30

Activités sur place :

- Simulateur incendie – apprenez à utiliser un extincteur portatif;
- Pièce de théâtre pour enfants : *Millie et ses amis*
Heures de représentation : 10 h 45, 11 h 30, 13 h 30 et 14 h 30;
- Boyau d'arrosage – arrosez une cible avec un boyau d'arrosage;
- Visite des camions;
- Police;
- L'Unité communautaire des services d'urgence (UCMU) offre de la nourriture sur place.


Note : les enfants doivent être accompagnés de leur parent ou d'un adulte en tout temps.

 245, Chemin de la Beauce



Automne 2023

Danse d'Halloween pour enfants


 Vendredi 27 octobre, 18 h 30 à 20 h 30
Salle multifonctionnelle Melocheville – gymnase de l'école
Notre-Dame-de-la-Paix (Secteur Ouest)
et Salle Marie-Rose du Centre communautaire
Aucune inscription requise
Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps.
GRATUIT



Danse d'Halloween pour enfants avec DJ et animation dans une ambiance de club pour adultes. Les enfants seront invités à arriver costumés pour danser sur la piste de danse et s'amuser.



La battue de la Pointe-du-Buisson



 Samedi 28 octobre, 18 h 30 à 21 h
La Pointe-du-Buisson
Aucune inscription requise
Parcours sur 1 km pour public adulte averti
(16 ans et plus)
GRATUIT



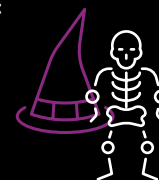
Depuis plus de 300 ans, des gens disparaissent mystérieusement dans ce qui est aujourd'hui le sentier archéologique du Musée de la Pointe-du-Buisson. Après toutes ces disparitions, le site a malheureusement dû être fermé pour la sécurité des citoyens.

Ce soir, nous rouvrons le sentier afin d'organiser une battue pour essayer de retrouver les malheureux disparus. Nous demandons l'aide de tous les citoyens assez courageux pour s'y risquer... Entrez à vos risques et périls...


Beau'Art Danse

 Information, inventaire ou prise de rendez-vous :
Myriam Ducas
beauartdanse@outlook.com
 Beau'Art Danse - Public

L'école de danse a des costumes d'Halloween à vendre ! Tout est à 5 \$ et moins.



Concours Halloween dans ta rue

 Inscription avant le vendredi 20 octobre
www.ville.beauharnois.qc.ca/halloween2023
GRATUIT


Vous avez la rue la mieux décorée, la plus amusante ou la plus animée de la ville pour l'Halloween ?

On veut le savoir !

Inscrivez-vous pour courir la chance de voir débarquer dans votre rue des animateurs ambulants qui distribueront des bonbons dans une ambiance musicale et festive !



Halloween dans ta rue

 Mardi 31 octobre, 17 h à 20 h
GRATUIT

Musique, animateurs ambulants et plein de bonbons !

La rue du gagnant du concours Halloween dans ta rue pourrait être barrée pour assurer la sécurité des enfants.





CULTURE

HEURE DU CONTE

Samedis 28 octobre et 18 novembre
10 h

GRATUIT

Offert par la Halte familiale



Station des contes

Jusqu'au 2 novembre
Dans le cadre de la Semaine
des bibliothèques publiques
Bibliothèque
Aucune inscription requise
GRATUIT



La bibliothèque recevra deux
StationConte pour démontrer que les
bibliothèques ont bien changé au fil des
années. Ces stations permettront aux
enfants d'écouter des histoires.

CONFÉRENCE ESPACE SUROÏT COMMENT PARLER DES DANGERS SUR INTERNET À VOS ENFANTS ?

Lundi 2 novembre, 18 h
Bibliothèque
Inscription dès maintenant
sur *Voilà!*
GRATUIT



CLUB DE BRIDGE

Tous les lundis et jeudis
13 h à 16 h
Salle Auguste-Hébert
Pour information :
Monique Touchette, 514 755-6241



LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

20 AU 26 NOVEMBRE

La Ville est fière de soutenir la cause
des enfants et des tout-petits.

Apporte ton toutou

Jeudi 16 au samedi 18 novembre
Bibliothèque
Selon les heures d'ouverture de la bibliothèque
Aucune inscription requise
collectifpetiteenfance.com/grande-semaine-des-tout-petits
GRATUIT



Entre le 16 et le 18 novembre inclusivement, apportez votre toutou à la bibliothèque. Les employés de la bibliothèque en prendront bien soin. Votre toutou pourra en profiter pour faire le tour de la bibliothèque et pour sélectionner un livre qu'il croit que vous pourriez aimer.

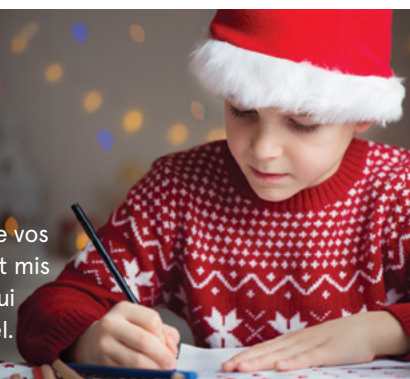
Venez chercher votre toutou entre le jeudi 23 et le samedi 25 novembre et découvrez le livre qu'il a choisi pour vous. Vous pourrez le lire sur place ou l'apporter à la maison si vous êtes abonnés à la bibliothèque.

Activité faite dans le cadre de la *Grande semaine des tout-petits*.

LETTRES AU PÈRE NOËL

7 novembre au 9 décembre
Bibliothèque, selon les heures d'ouverture
Aucune inscription requise
GRATUIT

La bibliothèque est munie d'une station pour faire vos propres lettres au père Noël. Plein de matériel est mis à votre disposition ainsi qu'une boîte aux lettres qui acheminera votre lettre directement au père Noël.



VIE COMMUNAUTAIRE

Expo-vente annuelle

DU CERCLE MISSIONNAIRE ST-CLÉMENT

i Samedi 21 octobre, 9 h à 17 h
Dimanche 22 octobre, 9 h à 16 h
Salle de la Fabrique,
voisine de l'église Saint-Clément de Beauharnois

Une grande variété d'objets artisanaux sera mise en vente : tricots, courtpointes, linge de cuisine, sacs de tous genres, pantoufles, articles pour bébé, coussins, articles de Noël, etc. Il y aura aussi des livres et des casse-tête usagés pour tous les goûts. Faites vos emplettes pour les fêtes de fin d'année. Bienvenue à tous !



LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BEAUHARNOIS

i Contactez Julie (activités) ou Louise Lebrun (services de repas)
au 450 429-6453
Inscription obligatoire

Le CAB de Beauharnois organise plusieurs activités s'adressant aux personnes de 60 ans et plus, dont *Musclez les méninges*, cinéma, bingo amical, yoga sur chaise, danse en ligne, qui sont offertes depuis septembre.

Il offre également des services de repas pour les personnes de 65 ans et plus résidant à Beauharnois et à Saint-Étienne-de-Beauharnois, soit la popote roulante, les repas congelés, les dîners communautaires (dîner soleil) et le brunch mensuel.

PORTES OUVERTES

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI BEAUHARNOIS-SALABERRY

i Vendredi 20 octobre
point de service à Beauharnois au 183, rue Ellice

AVIS PUBLIC



L'intégralité des avis publics est disponible sur le site Internet de la Ville :
ville.beauharnois.qc.ca/avis-publics

RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-13

Lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le **Règlement abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire 2022-08 limitant les nouvelles constructions résidentielles et la délivrance de permis d'occupation commerciale dans le secteur Melocheville.**

Il est entré en vigueur le 13 septembre 2023.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-14

Lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le **Règlement 2023-14 abrogeant et remplaçant le Règlement 2012-08 sur l'utilisation de l'eau potable.** Ce règlement a pour objet et conséquence de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

Il est entré en vigueur le 14 septembre 2023.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-15

Lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le **Règlement 2023-15 modifiant le Règlement 2022-18 sur le stationnement de la Ville de Beauharnois afin d'ajouter des dispositions pour les véhicules non motorisés et pour certains véhicules routiers.** Ce règlement a pour objet et conséquence de remplacer la définition de « véhicule routier » et de « véhicule lourd », l'ajout de la définition de « véhicule non-motorisé » et l'ajout de l'article 9.4.1 interdisant le stationnement pendant une période de plus de 4 heures consécutives pour les véhicules non motorisés.

Il est entré en vigueur le 14 septembre 2023.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-18

Lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le **Règlement 2023-18 relatif aux branchements aux réseaux d'aqueduc ou d'égouts publics et privés et sur la gestion des eaux pluviales**. Ce règlement a pour objet et conséquence de diminuer les risques rattachés au dysfonctionnement des systèmes d'alimentation d'eau et d'égouts en adoptant certaines mesures visant les travaux effectués sur les terrains privés et dans l'emprise publique.

Il est entré en vigueur le 14 septembre 2023.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-19

Lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le **Règlement 2023-19 modifiant le Règlement 2022-19 sur la tarification des services, des biens et des activités de la Ville de Beauharnois**. Ce règlement a pour objet et conséquence d'ajuster certains tarifs, notamment ceux relatifs aux tournages.

Il est entré en vigueur le 14 septembre 2023.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 701-77

Lors de la séance ordinaire du 13 juin 2023, le conseil municipal a adopté le **Règlement 701-77 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de modifier les grilles d'usages et des normes pour les zones R-123, HC-127 et P 128, de modifier les dispositions sur les servitudes de canalisations souterraines et celles sur les pavillons permanents, d'ajuster les usages complémentaires à l'usage récréatif ainsi que de corriger une coquille dans le règlement original**. Ce règlement a pour objet et conséquence d'apporter les modifications suivantes au Règlement de zonage 701 :

- Modifier la disposition spéciale concernant les commerces au rez-de-chaussée sur la rue Ellice dans la zone HC-127 ;
- Permettre certains travaux sur une servitude de canalisation de la ville lorsque le service d'ingénierie l'autorise ;
- Permettre l'installation d'un spa sous un abri permanent pour répondre aux besoins des citoyens ;
- Ajuster les usages complémentaires à l'usage récréatif ;
- Corriger une coquille dans le règlement original.

Il est entré en vigueur le 17 août 2023.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 701-78

Lors de la séance ordinaire du 9 mai 2023, le conseil municipal a adopté le **Règlement 701-78 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de modifier les dispositions relatives à l'abattage d'arbres, de limiter l'utilisation de gazon synthétique ainsi que de corriger une coquille dans le règlement original**. Ce règlement a pour objet et conséquence d'apporter les modifications suivantes au Règlement de zonage 701 :

- Modification des conditions d'abattage des frênes ;
- Limiter l'installation de gazon synthétique pour des considérations environnementales ;
- Corriger une coquille dans le règlement original.

Il est entré en vigueur le 17 août 2023.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 701-79

Lors de la séance ordinaire du 13 juin 2023, le conseil municipal a adopté le **Règlement 701-79 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de modifier les dispositions relatives aux accès universels pour les bâtiments comprenant une mixité d'usages**. Ce règlement a pour objet et conséquence d'apporter les modifications suivantes au Règlement de zonage 701 :

- Assouplir les normes pour les accès universels notamment pour des bâtiments déjà construits.

Il est entré en vigueur le 17 août 2023.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 706-04

Lors de la séance ordinaire du 13 juin, le conseil municipal a adopté le **Règlement 706-04 modifiant le Règlement 706 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir certaines interventions sur les immeubles à valeur patrimoniale, d'ajouter des secteurs assujettis au Règlement 706 pour les zones CT-77, H-236, H-237 et C-225, de revoir les critères et objectifs du secteur centre-ville ainsi que de revoir le contenu d'une demande**.

Il est entré en vigueur le 17 août 2023.

AVIS PUBLIC

L'intégralité des avis publics est disponible sur le site Internet de la Ville : ville.beauharnois.qc.ca/avis-publics



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 701-81

Lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2023, le conseil municipal a adopté le **Règlement 701-81 modifiant le Règlement de zonage 701 afin d'autoriser spécifiquement les usages d'entreprises en construction, les pépinières (sans culture sur place) ainsi que les commerces de location d'outils dans la zone HC-172.**

Il est entré en vigueur le 17 août 2023.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 701-82

Lors de la séance ordinaire du 13 juin, le conseil municipal a adopté le **Règlement 701-82 modifiant le Règlement de zonage 701 de modifier les dispositions relatives aux clôtures en cour avant pour les usages de centre de la petite enfance.** Ce règlement a pour objet et conséquence d'autoriser des clôtures plus hautes en cour avant pour les centres de la petite enfance pour garantir la sécurité des enfants fréquentant ces lieux.

Il est entré en vigueur le 17 août 2023.



MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Jocelyne Rajotte – District des Îles-de-la-Paix

Francis Laberge – District de la Beauce

Mario Charette – District des Moissons

Alain Dubuc – Maire

Dominique Bellemare – District Saint-Louis

Alain Savard – District du Parc industriel

Manon Fortier – District de la Pointe-du-Buisson




PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les 10 octobre et 14 novembre 2023
à 19 h

HÔTEL DE VILLE

660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

450 429-3546 | ville.beauharnois.qc.ca

Suivez-nous sur :    

Le bulletin municipal BEAUHARNOIS VOUS INFORME est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Beauharnois.

La forme masculine utilisée dans ce document désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. Tout texte publié dans cette publication peut être reproduit avec mention de la source.

Coordination des contenus :
Service des communications et technologies de l'information

Design graphique et révision de textes :
duval design communication



Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print, contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

VILLE DE
Beauharnois